



**Sainte-Barbe**  
ANIMÉE PAR L'AVENIR

## AVIS PUBLIC

### EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que: -

#### **PROJET DE RÈGLEMENT #2024-02-02 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe.

QU'un projet de règlement #2024-02-02 sur la gestion contractuelle a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2024 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

QU'en vue de son adoption, ce règlement sera mis à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil qui sera tenue le 4 novembre 2024 à 19h00.

QUE le projet de règlement peut être résumé ainsi :

L'objet du règlement est de modifier les annexes afin d'ajouter un paragraphe concernant les exigences d'intégrité en respect de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (chapitre C-65.1).

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, au 470, Chemin de l'Église, Sainte-Barbe (Québec), aux heures normales de bureau.

**DONNÉ à Sainte-Barbe ce 8e jour d'octobre deux mille vingt-quatre.**

**Chantal Girouard**  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 8 octobre 2024 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8e jour d'octobre 2024.

**Chantal Girouard**  
Directrice générale et greffière-trésorière